

Notice d'information

Règlement Général à la Protection des Données

La Mairie de Missillac en sa qualité de responsable de traitement est soucieuse de la protection des données personnelles. Elle met en œuvre tous les moyens techniques, physiques et logistiques pour respecter les principes du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) ainsi que de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 dit Loi Informatique et Libertés.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer soit la gestion de l'ensemble des services internes (*l'état civil, l'urbanisme, les élections, les actions sociales, les affaires scolaires, les loisirs, les services techniques, la communication, les ressources humaines...*) soit les missions de service public, réglementées par la Loi Française, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives. Elles peuvent également être transmises aux organismes compétents, dans la limite de leurs missions (*Trésor Public, CAF, Préfecture, Tribunal, Conseil Départemental, Police, Gendarmerie, EPCI, CCAS, DDTM, DGFIP...*).

Les données personnelles sont conservées et traitées en base active pour la seule durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie, puis elles seront versées en archives intermédiaires pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles seront conservées.

Vous avez des droits sur vos données selon la base légale déterminée : accès, rectification, opposition, effacement, limitation. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande à :

Mairie de Missillac,
06 rue de la Fontaine Saint-Jean, 44780 Missillac
Courriel : mairie@missillac.fr

Ou à :

Notre Délégué à la Protection des Données :
La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère
07 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper
Courriel : protection.donnees@cdg29.bzh

La collectivité ou le Délégué à la Protection des Données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour en savoir plus : www.missillac.fr > Onglet « Confidentialité »